

GRAVICHE DU TRONCHANT
CONGO BELGE

11/6b N° 8161 1970.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....

du..... 19

ANNEXE

OBJET:

Urumbara, le 1^{er} août 1946.

Willy fait circuler Wp.
Panapher pour vu Sof.
D. Gouverneur: Th. L. B.
Afr. L. L. : Denis

60834/See
16. 8. 46
M.

Vises Britannique
et Français.

Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous)

Ruhengeri



4836

J'ai l'honneur de vous faire connaître la
teneur d'un télégramme que s'adresse le Gouverneur
Général relatif aux visas Britannique et Français.

" V. 1012 subsidiairement à mon télégramme n° 2463 du 1
" aout suis avisé par département que passagers belges
" empruntant voie aérienne sabena ne doivent plus être
" munis passeport ni visas britannique et français
" stop devront être pourvus de réelles attestations que
" voyageurs bateau et être porteur ancienne carte identi-
" tité stop personne qui possèderait plus carte identi-
" té belge devrait obtenir duplicate attestation impa-
" triculation stop prière en avise tous territoires.
" Congo."

Je vous prie de vouloir bien en aviser le
Personnel sous vos ordres ainsi que les Européens de
votre territoire.

Le Gouverneur du R.D.R.
- J. B. N.

J. B. N.

Conseiller Provincial.

A Monsieur l'Administrateur Territorial
de et à

RUHENERI